

MAIRIE DE VALLOUISE-PELVOUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Jean CONREAUX, Maire

Etaient présents : CANTON Christian – HAMMES Marie-Pierre – SEMIOND Philippe – du PUY de CLINCHAMPS Patrice – REYMOND Andrée – GARNIER Martine - VALBON François – ROUET Catherine – CLERET DE LANGAVANT Maixent – ROULX-LATY Didier - VERNET Laurent

Absent excusé :

Procuration : GOUYET Hervé à ROUET Catherine - MOUTIER Gérard à SEMIOND Philippe - MORIN Myriam à CONREAUX Jean - LANTER Justine à CANTON Christian - VERRIER Annie à HAMMES Marie-Pierre - FABRE Nathalie à ROULX-LATY Didier - THUAULT Peggy à VERNET Laurent

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.

Les délibérations mentionnées ci-dessous sont consultables en mairie de Vallouise-Pelvoux

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection d'un sénateur

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur du PUY de CLINCHAMPS Patrice et Madame REYMOND Andrée pour les plus âgés, et Monsieur CLERET de LANGAVANT Maixent et Monsieur SEMIOND Philippe pour les plus jeunes. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Monsieur le Maire indique que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire cinq délégués et trois suppléants. Avant l'ouverture du scrutin, le Maire constate qu'une liste de candidats est déposée.

Sont donc proclamés délégués, **avec 19 voix** :

- Monsieur Christian CANTON
- Madame Marie-Pierre HAMMES
- Monsieur SEMIOND Philippe
- Madame FABRE Nathalie
- Monsieur ROULX-LATY Didier

Sont donc proclamés suppléants, **avec 19 voix** :

- Madame REYMOND Andrée
- Monsieur VERNET Laurent
- Madame GARNIER Martine

Délibération n°1 : Budget principal M14 décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n°1 du budget M 14, portant sur les

mouvements comptables suivants :

En investissement :

- Règlement de factures portant respectivement sur l'acquisition d'un standard téléphonique pour la mairie et sur l'acquisition de rayonnages pour le stockage des archives communales :
 - En dépenses, un abondement de 5 000 € de l'article D 2135 « *Installations générales, agencements et aménagements des constructions* » de l'opération 374 « aménagement mairie » ;
 - En dépenses, un abondement de 2 000 € de l'article D 2184 « *Mobilier* » de l'opération 374 « aménagement mairie » ;Ces deux ajouts de crédits sont abondés par le biais d'un virement de crédits d'un montant de 7 000 € en provenance de l'article 21533 « *Réseaux câblés* » de l'opération 107 « éclairage public ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°2 : Budget annexe M4 piscine et camping du Freyssinet décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n°1 du budget annexe M 4 camping et piscine du Freyssinet portant sur les mouvements comptables suivants :

En fonctionnement :

- Imputation de crédits rendus nécessaires par la procédure mise en place par le Service des Impôts aux Entreprises, imposant le recours aux arrondis des sommes dues au titre du prélèvement à la source :
 - En dépenses, un abondement de 10.00 € de l'article D 658 chapitre 65 « *charges diverses de gestion courante* », par le biais d'un virement de crédits du même montant en provenance de l'article D 6063 chapitre 011 « *fourniture d'entretien et de petit équipement* ».

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n°3 : Budget annexe M49 service AEP décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n°1 du budget annexe M 49 service de l'eau, portant sur les mouvements comptables suivants :

En fonctionnement :

- Régularisation comptable de l'annulation de titres émis aux usagers sur les exercices antérieurs :
 - En dépenses, un abondement de 2 000.00 € de l'article D 673 chapitre 67 « *titres annulés sur exercices antérieurs* », par le biais d'un virement de crédits du même montant en provenance de l'article D 6063 chapitre 011 « *fourniture d'entretien et de petit équipement* ».

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 18 heures 15.